

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-083 - Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L2313-1, R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,
Vu l'avis favorable du CST en date du 18 novembre 2025,

Les modifications qui s'avèrent nécessaires d'acter pour 2026 sont présentées ci-dessous. Elles concernent 4 promotions interne d'agents, 4 avancements de grade (avancée par rapport à l'ancienneté) et des adaptations de postes suite à des mouvements de personnel (mutation, départ en retraite, disponibilité...). Il est précisé qu'une création appelle dans le même temps une suppression puisque qu'il s'agit d'un changement de catégorie de l'agent.

Postes à SUPPRIMER			Postes à CRÉER		
SUITE PROMOTION INTERNE					
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	1	Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	1	Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	Temps complet	1	Agent de maitrise	Temps complet	1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	Temps complet	1	Agent de maitrise	Temps complet	1

Postes à SUPPRIMER			Postes à CRÉER		
SUITE AVANCEMENT DE GRADE					
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet	1	Rédacteur principale de 1è classe	Temps complet	1
Adjoint technique	Temps complet	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet	1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Temps complet	1

Postes à SUPPRIMER			Postes à CRÉER		
SUITE DEPART DE LA COLLECTIVITE					
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint technique	Temps complet	1
Bibliothécaire principal	Temps complet	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2e classe	Temps complet	1
Agent de maitrise	Temps complet	1	Adjoint technique	Temps complet	1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint technique	Temps complet	1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint technique	Temps complet	1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint technique	Temps complet	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les modifications de postes ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

